

La g@zette

du Valbonnais

N° 38 – février 2011

Le(s) seigneur(s) de la chasse au Valbonnais



a cane non magno saepe tenetur aper (Ovide) : souvent le sanglier est arrêté par le petit chien

Sus aux solitaires, bêtes rousses et autres sangliers ! Sus Scrofa ! tintinnabulent à cor et à cri les héritiers de notre chasseur-cueilleur du néolithique à l'aube du 21^e siècle, sur le seuil de la cabane des chasseurs. Certes, depuis l'Antiquité les techniques de chasse ont bien changé : vers 400 avant JC, ce cher Xénophon, dans son traité de chasse, décrit l'épieu destiné à chasser le sanglier : « *L'épieu doit avoir une lame d'une quarantaine de centimètres, avec de grosses dents à mi-longueur de la douille forgées d'une pièce... et la hampe doit être de bois de cornouiller...* ». Ce genre de chasse était très périlleux et le combat corps à corps avec la bête sauvage mettait en relief une bravoure et un sang-froid...

La cynégétique : l'art de la chasse béni par Diane et Saint Hubert... de la Bonne

Le poète latin Ovide, qui était un peu nase, a-t-il prôné dans ses remèdes à l'amour le plaisir de la chasse ? On raconte que Diane, vierge farouche et implacable, déesse de la chasse, de la lune et de la nature sauvage, se baladait dans les forêts, les clairières et les sources, avec son arc et ses flèches. Diane, alias Artémis, était une déesse sévère et cruelle : demandez donc à Actéon, un de ces héros chasseur, habile prédateur de gibier à poil, de vous narrer sa mésaventure. Au bord du ruisseau (de la Gorge ?) ... elle se baignait toute nue, au milieu de huit nymphes ravissantes dont elle exigeait une inviolable chasteté. Le célèbre chasseur, petit fils d'Appollon, découvrit nos neuf vierges blanches qui s'époumonaient de concert. Surprise au bain, la reine des bois, emportée par l'éclat d'un courroux, lui jeta de l'eau au visage. La fureur de Diane métamorphosa sur le champ le jeune prince en un cerf et le pauvre Actéon fut dévoré par ses propres chiens qui, au nombre de cinquante, ne reconnaissaient plus leur maître.

Vous avez compris pourquoi le chasseur valbonnetin a préféré se mettre sous la protection de Saint Hubert, en récitant par coeur *a cane non paco saepe tenetur aper* : un roquet tient quelquefois un sanglier en arrêt, préférant de loin *Les remèdes à l'amour* au trop long poème épique des *Métamorphoses* du grand Ovide.



Un sanglier abattu au XX^e siècle : Emile Court et Léon Fiat, nos chasseurs des Verneys

L'art de la chasse et les seigneurs du Valbonnais

De tous temps, dans les montagnes du Haut Dauphiné, la grande habitude de la liberté qu'avaient ses populations et la nécessité de résister aux forces naturelles avaient conduit les seigneurs à modérer leurs réclamations, en cynégétique, comme dans d'autres domaines. En sortant un beau latin « *ventoribus chamosinorum, dum venabunt, sine mandato, nobilis praedicti* » de la garenne de Guignonet Alleman, seigneur de Valbonnais (1292-1319), Charles Freynet nous apprend dans son ouvrage *Les Alleman de Valbonnais*, paru en 1939, que ce Guignes «... *abandonna la portion exigée des chasseurs de chamois sur les produits de leurs chasses...*». Nos belles vallées étaient giboyeuses comme au Périer : « *des montagnes, peuplées d'ours, de chamois et autres gibiers et oiseaux.* » lit-on, page 30, dans *Les Alleman et la seigneurie de Valbonnais* (1939) de Ch. Freynet. Plus loin, dans cet ouvrage, il cite François de Bonne (1543-1626), le fameux duc de Lesdiguières, Maréchal et dernier Connétable de France sous l'Ancien Régime.

En effet, dans les actes de prise de possession par Lesdiguières des seigneuries de Valbonnais et autres places, il est clairement stipulé que : « *...toutes chasses de lièvres, cunils, perdrix en tout le mandement du dit Valbonnais appartiennent audit Seigneur et aux siens à l'advenir : toutefois disent et affirment lesdit subjects qu'ils sont en coutume et puissance de chasser audit mandement, les chamois, sangliers, grosses bêtes sauvages, comme ours, aigles, loups et toutes autres bêtes de rapines* ». Faut-il en conclure que le droit de chasse, privilège traditionnel de la noblesse, était déjà battu en brèche, au Périer, au Valjouffrey, à Chantelouve, à Entraigues et à Valbonnais, par une coutume immémoriale, devenue règle de droit, opposable à tous, y compris au seigneur de ce territoire ? L'esprit rebelle de nos populations montagnardes soufflait fort dans nos belles vallées éprises de liberté ! Cependant, cette liberté s'exerçait dans le cadre des lois qui la réglementaient : « *Toutefois, lorsque l'un ou plusieurs des dits sujets aura pris une ou plusieurs d'icelles grosses bêtes susdites que celui ou ceux qui ainsi les auront prises, seront tenus porter à mon dit seigneur, aux siens ou bien au chatelain du dit lieu, l'espaule droite avec le pied de telle bête ainsi prise* ».

Nota bene : vers 1600, le terme *cunil* (du latin *cuniculus*) semble être utilisé pour désigner notre lapin. Il faut savoir qu'en ancien français, on écrivait *connil* ou *connin*, on trouve aussi *conil* ou *conin* dans un glossaire en langue d'oïl (XI^e-XIV^e), *conilh* en occitan, *conill* en catalan et *cony* en Anglais.



XX^e siècle : le retour triomphal de Germain, de la chasse aux chamois, devant le café Cros.

Une permission de porter l'arquebuse et de chasser

Dans ce même ouvrage de Charles Freynet, à la gloire des Alleman de Valbonnais, la réglementation de cette liberté de chasse prend racine. Aux quatre coins de la France, afin de protéger le gibier, il était interdit de moissonner avant la Saint Jean, d'enlever les chardons, le pain béni des oiseaux et du chardonneret, d'enclorre les terres de murs, ou de chasser dans les vignes (du seigneur ?) du 1^{er} mai jusqu'aux vendanges...Ce droit de chasse, activité de détente des nobles, des gentilshommes et des notables, n'était pas très prisé par nos paysans : ils voulaient, eux, se défendre contre les animaux féroces (loups, ours) et les autres nuisibles (sangliers, oiseaux granivores). Dans notre mandement, une permission de porter l'arquebuse et de chasser, était concédée dans la forme suivante, par le seigneur suzerain : « *Je permets à Jean-Benoît Coste, fils à Espérit, du Lissard, en la paroisse du Périer, le port de l'Arquebuse ou fusil, dans l'estendue de la dite paroisse du Périer, sans en abuser* ». Cet ancêtre du permis de chasse ou permis de chasser a été délivré, le 13 mars 1669, par Jacques de Poligny, baron de Valbonnais et enregistré au Greffe de Châtellenie par un certain Bernard. « *Et pour le temps qu'il me plaira, en me payant annuellement, tant que la présente permission durera, une paire de perdrix, rendue à Valbonnais* ». Aussi, nos chasseurs valbonnetins avaient la prétention de faire "le coup du seigneur", trois siècles avant le fameux « *coup du roi et en doublé* » sur des bartavelles, chères au petit Marcel !



XX^e siècle : Guy Sauze, Bernard Adobati, Germain Cros, Jean Gasparutto et Louis Gauthier



La fronde de Richard et les grives du jeune seigneur

Vers 1648, « on ressentait enfin le vent de fronde, qui soufflait sur tout le pays et ébranlait, jusque dans les montagnes du haut Dauphiné, l'autorité de la noblesse. A Valbonnais, le sieur André Richard, né d'une fille naturelle de Guigues de Poligny, avait réussi, à raison de sa descendance, à se faire nommer Capitaine Châtelain de la seigneurie. Oubliant ce qu'il devait à ses maîtres, il groupa les mécontents » écrit Charles Freynet qui nous rapporte cet épisode insolite, issu des mémoires du Capitaine Pontis : « Le fils de Pierre de Poligny et d'Uranie de Calignon, âgé alors d'environ 12 ans, étant à la chasse à Valbonnais, avec son précepteur, rencontra le sieur André Richard qui, comme lui, chassait les grives dans le domaine de son père. Il lui demanda qui lui avait donné l'autorisation de venir ainsi chasser sur ses terres ; Richard répondit que de tout temps, il y avait chassé. Le jeune de Poligny lui défendit alors d'y revenir, ajoutant que s'il l'y rencontrait de nouveau, il lui ferait ôter son arquebuse. Richard répliqua insolemment qu'il casserait la tête de qui tenterait de lui enlever son arme. Le précepteur, qui accompagnait le jeune seigneur, fit remarquer à Richard qu'il s'oubliait à l'égard du fils de celui dont il tenait toute sa fortune ». Un fieffé coquin que ce Richard qui conserva son arquebuse, après avoir proféré des paroles fort piquantes ! On ne sait jamais : la vengeance est un plat qui se mange froid...

Apportez-nous vos lumières : une photographie trouvée au Verneys chez Léon Fiat !



La bête noire des chasseurs dans un petit coin paradisiaque...sur la rive gauche de la Bonne ?

La chasse à l'ours et l'entrée de la caverne obstruée

En 1925, dans son petit ouvrage *La Mure et ses environs*, Louis Caillet écrivait : « *Entre la Roche et Entraigues se trouve l'entrée (obstruée par les chasseurs) d'une caverne des Sarrasins qui irait jusqu'aux Verneys* ». L'enquête diligentée par l'auteur de la g@zette du Valbonnais dans son N° 29 n'a pas abouti à ce jour, mais sans vendre la peau de l'ours... A quelle époque, cette entrée a-t-elle été obturée, pour quelles raisons et quels sont ces chasseurs ? L'énigme reste entière. Sont-ce des familiers des frères Champollion ? Alain Faure, dans *Champollion Le Savant déchiffré*, chez Fayard ne le dit pas : « *Dans cette vallée retirée, il coula de longs jours délicieux et s'adonna aux plaisirs de la chasse...* ». C'était à la fin de l'été 1807, Jean-François Champollion, le futur découvreur des hiéroglyphes, pouvait chasser sans permis ! Nous ne savons pas si notre grand savant avaient des lumières sur le culte païen de l'ours et sa longue éradication par la papauté : quoiqu'il en soit, en début d'année, après son hibernation, l'ours sortait de sa tanière pour voir si le temps était clémente. Lucette Félix-Mallet dans son livre *Lavaldens et la Morte Images d'Autrefois* nous confirme les caprices de cet ours mal léché : « *Si, pour la Chandeleur, l'ours sortait se promener au soleil, il rentrait ensuite durant les 40 jours de mauvais temps qui suivaient* », au grand dam des chasseurs ! M. Bouteille, conservateur du Muséum d'Histoire naturelle de Grenoble, écrivait en 1850 : « *La chasse à l'ours se fait dans nos pays, surtout au commencement de l'hiver, à la chute des premières neiges, une partie des chasseurs poursuit à la trace, pendant que les autres gardent les passages* ». Une fameuse stratégie des postes qui est toujours en vogue au 21^e siècle ! Lucette Félix-Mallet écrit page 722 : « *Un bébé ours aurait été tué en Parier et on aurait vu la mère se diriger vers Chantelouve* ». Charles Freynet, dans *Les Alleman et la seigneurie de Valbonnais*, note que « *Le dernier ours vu dans nos montagnes fut tué sur St Firmin, après avoir été poursuivi par les gens du Valjouffrey dans leur forêt de Malintra* ». En 1840, une femelle et deux oursons sont encore aperçus à St Firmin. Quatre années plus tard, notre plantigrade, voleur de miel, est déclaré nuisible. Le glas avait sonné pour notre ours émissaire, bientôt la cloche tinterait aussi pour le loup, son malheureux compère : pièges, empoisonnements, battues, captures d'innocents louveteaux à la tanière...

Le permis de chasse, instauré en 1844

Ce petit historique de la pratique de la chasse en Valbonnais, à la gloire de nos pères, n'est pas exhaustif : nous avons sans doute oublié de savoureuses anecdotes de braconnage ! Le privilège du droit de chasse de la noblesse, instauré à la fin du XIV^e siècle, n'avait pas résisté à la fièvre de la nuit du 4 août 1789. Plus tard, sous la monarchie de juillet, le parlement adoptait une législation qui permettait à tous de chasser avec l'accord tacite du propriétaire : la loi du 2 mars 1844 est le fondement de l'organisation de la chasse, où le gibier est toujours considéré comme un objet de cueillette : le législateur définissait notamment les périodes de chasse, en fonction du cycle de reproduction des animaux sauvages, et instaurait le permis de chasse.

Le coup d'un grand seigneur de la chasse

Au XX^e siècle, Maurice Pichand, un jeune chasseur valbonnetin, a réalisé un magistral coup de fusil : deux coups partirent (la chevrotine était autorisée) et foudroyèrent trois sangliers. La photo souvenir de cet exploit de chasse fait la une de ce N°38 de la g@zette du Valbonnais : les chasseurs qui ont participé à cette battue : Henri Adobati, Jean Jacquet (et ses chiens de race beagle), Maurice Pichand, Bernard Adobati, Jean Dussert, Guy Sauze, Claude Adobati auraient sans doute crié de nos jours : « *Cà, c'est de la balle !* »

Histoire du canton de Valbonnais publiée par un hebdo en 1928.



La g@zette du Valbonnais a choisi de publier sous la forme d'un feuilleton, une histoire du canton de Valbonnais, découverte dans un journal hebdomadaire du 8 juillet 1928 : La Croix de l'Isère.

D'autre part, est-il bien vrai que « Lavaldens », par exemple, soit un nom romain « Vallis dentata », vallée aux rochers dentelés ?

Il suffirait de l'écrire « La val d'Enz » pour retrouver les plus anciennes formes de nos noms de rivières ou ruisseaux appelés « Ain » ou « Ieus ».

Le nom de « Rattier » n'est pas moins intéressant. Au XIII^e siècle, on écrivait « Ratier ». Ce nom se trouve ailleurs, notamment dans le Trièves et l'Oisans. Je ne crois pas qu'il faille s'arrêter à la signification de « prison ». Il faudrait le chercher dans d'autres noms, tels que « Ratisbonne », sur le Danube ; « Raizbourg », en Saxe ; « Rathenov », en Prusse, etc.

En norvégien, Ra signifie crête, ligne de faîte, et Ras éboulis. Ne serait-ce pas du Nord que serait venu ce nom ?

Il y a bien longtemps que la commune de « La Morte » porte ce nom un peu triste : au XIII^e siècle, époque de St Louis, ces hauteurs sont déjà ainsi désignées. S'agit-il d'un ruisseau « mort » ou d'un village détruit par quelque avalanche ?

Et le « Moulin-Vieux » ? Il était déjà « Vieux » au XIV^e siècle « Molendina vetera ».

Avant le XI^e siècle, les Joufrey avaient donné leur nom à la vallée et à la commune qui portent leur nom.

(à suivre)

Fiat lux ! Si vous avez des lumières, sur notre mystérieuse photo en noir et blanc : la bête noire et le chien de chasse, contactez moi : Gilbert Jacquet, auteur de la g@zette du Valbonnais, à mon adresse électronique : gilbert.jacquet@gmail.com